



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL

COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB

Procès-verbal

SEANCE N° 2/2008 DATE : **Jeudi 12 juin 2008**
LIEU : **Salle communale, Bonfol**
HEURE : **10h15 – 12h10**
REDIGE PAR : Kathrin Gschwind

PARTICIPANTS :

R. Longet equiterre, Président
Bci
A. Aeby bci Betriebs-AG
R. Luttenbacher bci Betriebs-AG
Canton du Jura
J.-P. Meusy RCJU/Office de l'environnement (ENV)
F. Schaffter RCJU/Service juridique (JUR)
Communes et institutions suisses
P. Girardin Commune de Bonfol
J.-C. Hennet Commune de Bonfol
H. Kaegi Commune de Beurnevésin
Franche-Comté (administration, conseil général)
E. Recchia DIREN Franche-Comté
(e.r. de M.-P. Collin-Huet)
Haut-Rhin (administration, conseil général)
J.-M. Comesse DDAF Haut-Rhin
(e.r. de P. Scherrer)
Communes françaises
J.-R. Frisch Commune de Pfetterhouse
M. Heyer Commune de Pfetterhouse
H. Ecoffey Commune de Réchésy
Société civile
J.-P. Egger Collectif Bonfol - Pro Natura Jura
M. Forter Collectif Bonfol - Consultant
S. Küffer Heer Collectif Bonfol – Demeter Suisse
L. Merguin Rossé Collectif Bonfol – Pro Natura Jura
J.-C. Probst, P. Fedele Collectif Bonfol – Unia Le Syndicat
M. Lassus Commission de protection des eaux de Franche-Comté
EXCUSES :
bci Betriebs-AG
A.-F. Wagner bci Betriebs-AG
Canton du Jura
A. Bapst RCJU/ENV
J. Fernex RCJU/ENV
Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)
J.-M. André Sous-Préfet d'Altkirch
Alsace (administration)
J. Gillet DIREN Alsace
Territoire de Belfort (administration, conseil général)
E. Lalaurie DDAS Territoire de Belfort
J.-C. Meuley Communauté d'agglomération belfortaine
Société civile
I. Chevalley equiterre
J.-F. Gerber Chambre de commerce et d'industrie du Jura
Ph. Riat Collectif Bonfol - WWF

Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue particulièrement J.-C. Probst qui participe ce jour pour la dernière fois à une séance de la CIS avant de prendre la retraite fin juillet 2008. M. Probst a participé aux travaux de la CIS depuis sa création. R. Longet le remercie sincèrement de sa collaboration. C'est avec regret que la CIS voit partir M. Probst.
- R. Longet présente **M. Pierluigi Fedele** qui remplacera J.-C. Probst au sein de la CIS. P. Fedele a récemment été nommé secrétaire régional de Unia Jura, il a pris ses fonctions le 2 juin dernier. P. Fedele est également député au Parlement jurassien.
J.-C. Probst relève l'importance pour Unia d'être représenté au sein de la CIS.
- R. Longet informe de la correspondance reçue depuis la dernière séance:
 - Courrier du 13.5.2008 du Conseil Général du Haut-Rhin: le Conseil général du Haut-Rhin a procédé le 3 avril 2008 à la désignation de son représentant au sein de la Commission d'information et de suivi de la DIB. Il s'agit de **M. Armand Reinhard** qui remplace M. Daniel Demuth au sein de la CIS.
- R. Longet rappelle que le rapport annuel d'activités de la CIS est distribué au Parlement, au Gouvernement jurassien ainsi qu'aux Autorités françaises notamment. R. Longet se félicite de l'écho donné à ce rapport qui remplit ainsi l'objectif que la CIS a voulu lui donner, à savoir informer sur le dossier de la DIB. A l'intention des membres français, il ajoute que les autorités françaises sont libres d'encourager la discussion de ce document au sein de leurs institutions.
- J.-P. Meusy informe que suite à la distribution du rapport de la CIS aux députés jurassiens, la Commission parlementaire de l'environnement et de l'équipement a traité ce dossier en l'invitant à sa séance du 30 mai dernier. Cette commission souhaite d'ailleurs organiser une visite du site à une date à définir, en automne 2008.

1. Adoption de l'ordre du jour

- R. Longet renvoie au courriel de M. Lassus, envoyé le 11 juin 2008 aux membres de la CIS. M. Lassus demande d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il souhaite, dans le contexte du communiqué de presse du Collectif Bonfol du 15 mai 2008, obtenir des éclaircissements sur les déclarations publiées dans un article paru le 9 mai 2008 dans la revue suisse alémanique "BILANZ".

R. Longet informe qu'il a eu un entretien téléphonique avec A.-F. Wagner. Mme Wagner s'est excusée pour la séance de ce jour. Elle souhaite que la CIS débattenne du contenu du communiqué de presse du Collectif Bonfol du 15 mai 2008 ainsi que de la question de savoir pourquoi le sujet n'avait pas été discuté au sein de la CIS avant d'être divulgué publiquement par un communiqué de presse, contrairement aux engagements pris par les Parties membres. Lors de cet entretien, A.-F. Wagner a également donné son point de vue par rapport à la demande de la CIS de rallonger son budget en faveur du projet de filmographie (cf. discussion sous point 3.).

L'ordre du jour est complété par le point 4.1 Article dans BILANZ du 9.5.2008.

Avec cette modification, l'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2008

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2008 est accepté sans modification.

3. Filmographie de la Commission

3.1 Prise de vue des séances: état du dossier

- R. Longet informe de son courrier du 27 février 2008 adressée à bci et demandant à cette dernière d'allouer à la CIS, à partir de l'exercice 2008, un montant global de CHF 65'000.—.

- R. Luttenbacher remet à R. Longet la réponse de bci du 11 juin 2008 à cette demande. Ce dernier lit le courrier et résume la réponse de bci, à savoir que celle-ci est d'accord de supporter les coûts occasionnés jusqu'à présent et liés aux enregistrements vidéo des séances de la CIS. Avant de se prononcer sur une extension du budget de la CIS, bci demande néanmoins certaines précisions relatives à l'opportunité de tout filmer, à l'archivage, au devenir et à l'exploitation des enregistrements ainsi qu'aux coûts globaux de l'opération.
- J.-C. Hennet rappelle brièvement le contexte de ce point. Suite à la décision du Bureau de la CIS du 7 février 2008, J.-C. Hennet avait été mandaté de charger l'entreprise Image & Son pour l'enregistrement de la séance du 21 février 2008 et de lancer un appel d'offres pour l'enregistrement des séances suivantes.

Suite à l'appel d'offres lancé par J.-C. Hennet le 1^{er} avril 2008, deux offres ont été recueillies:

1. Image & Son à Rossemaison: CHF 5'300 par séance (enregistrement 3 caméras avec régie vidéo);
2. Ellipse Productions Vidéo à Saignelégier: variante 1: CHF 5'520 par séance (enregistrement à deux caméras avec régie vidéo); variante 2: CHF 1'840 par séance (enregistrement à une caméra).

D'entente entre le Président, bci et le Canton, il a été décidé de mandater l'entreprise Ellipse afin de tester la variante basse "in vivo" (CHF 1'840 par séance) lors de la séance de ce jour.

- **La CIS valide ce choix.**
- S'agissant des remarques de bci concernant l'opportunité de filmer toutes les séances, il n'est pas clair si "filmer toutes les séances" signifie filmer l'intégralité d'une séance ou filmer l'ensemble des séances tenues par la CIS.
- R. Luttenbacher est satisfait de l'évolution intervenue dans ce projet, en particulier au niveau financier. Le dispositif de ce jour lui semble suffisant pour atteindre le but des enregistrements, soit l'archivage. Afin d'éclaircir le point concernant l'opportunité de filmer toutes les séances, R. Luttenbacher explique que la question de bci allait dans le sens de ne pas filmer la totalité des séances tenues.
- R. Longet ajoute que la possibilité de filmer les visites est mise sur la table vu qu'il est dorénavant prévu que la CIS se déplace à chaque réunion sur le site de l'assainissement. Il demande l'avis des deux vice-présidents de la CIS.
- J.-R. Frisch se voit difficilement trancher sur la graduation de l'importance d'une séance. Il est important d'acter les réunions dans leur intégralité. S'agissant de filmer également les visites, ce serait à discuter.
- M. Lassus rejoint les propos de J.-R. Frisch en disant que c'est difficile d'éluder certaines séances. Même si l'ordre du jour planifié est moins conséquent, le besoin de discuter d'un point important peut se manifester la veille ou le jour même d'une séance. Pour le reste, à partir du moment où l'équipe de filmographie se déplace, le coût est identique.
- S'agissant des coûts budgétés, dans sa demande de rallonge de budget à bci, R. Longet avait remarqué qu'il lui paraissait difficile d'aller en dessous de CHF 15'000 (par an). Avec l'offre de l'entreprise Ellipse, qui s'élève à CHF 1'840 par séance (4x~2'000 francs = 8'000 francs), soit bien en dessous du montant en question, la demande de précision de bci y relative peut être considérée comme réglée.
- En ce qui concerne l'archivage des DVD, R. Longet rappelle que le Canton s'était mis à disposition pour archiver les DVD dans les archives cantonales.
- J.-P. Meusy confirme ce propos. Pour l'heure, les DVD des deux séances précédentes sont stockés dans les bureaux de l'Office de l'environnement à St-Ursanne.
- Pour des questions de sécurité, R. Longet propose de stocker deux DVD par séance à deux endroits différents. Il suggère également que F. Schaffter prenne contact avec A.-F. Wagner afin d'élaborer un règlement relatif à l'exploitation des enregistrements (droits d'accès, lieu et durée d'archivage, etc.). R. Longet rappelle l'objectif des enregistrements: documentaire, visionner les séances mais pas réutiliser le contenu.
- R. Longet demande si un émolument de consultation pourrait être prélevé?

- F. Schaffter répond que ceci dépend du propriétaire des enregistrements, en l'occurrence bci Betriebs-AG. S'agissant de la consultation des documents, le Canton dispose d'une législation à ce sujet (Loi sur l'information et l'accès aux documents officiels; RSJU 170.801). Même si les supports DVD sont stockés dans les bureaux du Canton, bci reste propriétaire des enregistrements. Une fois versés aux archives cantonales, les documents seront soumis à la législation cantonale à ce sujet (Loi sur les archives publiques de la République et Canton du Jura; RSJU 441.21).
- Pour J.-C. Hennet, il convient de décider si ces enregistrements sont accessibles au public ou pas. Il propose de décréter un moratoire d'utilisation jusqu'à ce que le règlement relatif à l'utilisation des enregistrements soit disponible.
- M. Lassus est d'avis que les enregistrements doivent être ouverts au public, une fois le règlement d'utilisation validé par la CIS, et pour autant qu'ils ne soient pas modifiables.
- En concluant la discussion, R. Longet rejoint les propos de M. Lassus. Etant donné que c'est la vocation de la CIS de communiquer, il propose donc d'ouvrir au public les enregistrements. Un examen juridique s'impose néanmoins pour clarifier l'utilisation et la consultation de ces derniers.

Décisions :

- Les séances de la CIS qui ont été formellement convoquées seront dorénavant enregistrées par l'entreprise Ellipse pour un montant de CHF 1'840 par séance (y compris le montage et la mise à disposition des enregistrements sur un support DVD).
- A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de filmer les visites du site qui suivent les séances.
- F. Schaffter prend contact avec A.-F. Wagner afin d'établir un projet de règlement d'utilisation des enregistrements des séances. Pour ce faire, J.-C. Hennet est de bon conseil, en fonction de l'objectif des enregistrements.
- Les enregistrements sont soumis à un moratoire d'utilisation jusqu'à ce que le règlement d'utilisation soit validé par la CIS.
- R. Longet répond au courrier de bci du 11.6.08 dans le sens de la discussion de ce jour.

3.2 Film rétrospectif: reprise du dossier, demande de budget spécifique

- R. Longet fait référence au "Concept sommaire" du 10 juin 2008 établi par J.-C. Hennet et distribué le 11 juin par courriel aux membres de la CIS. Il remercie J.-C. Hennet du travail effectué.

R. Longet rappelle qu'il ne s'agira pas d'un film d'archive, mais d'un film qui représentera la réalité en reprenant des éléments scénographiques. Il se montre satisfait que l'enveloppe budgétaire se soit révélée réaliste.

- J.-C. Hennet rappelle qu'en parallèle des enregistrements des séances, la proposition d'établir un documentaire a été validée par la CIS. La période à couvrir sera encore à préciser. L'objectivité est acquise, la parole sera donnée aux différents acteurs. La durée du film s'orientera plutôt vers 20 minutes (au lieu de 30). Dans un premier temps, J.C. Hennet a contacté la journaliste Mme Varuna Singh qui travaille à temps partiel à la TSR. Mme Singh serait disponible à réaliser ce projet sous condition qu'il s'agisse d'un projet équilibré

J.-C. Hennet propose que la CIS attribue un mandat à Mme Singh de manière à ce que la CIS puisse se prononcer sur un projet bien ficelé (coût, contenu, calendrier, ressources nécessaires). Le montant alloué pour ce mandat s'élève à CHF 1'500.—. Mme Singh pourrait présenter son concept lors d'une séance de la CIS en automne 2008, ceci pour autant que son employeur soit d'accord avec sa démarche.

- R. Longet ouvre la discussion à ce sujet. Les personnes présentes sont d'accord de procéder selon la proposition de J.-C. Hennet.

Décision:

- La CIS valide la procédure proposée par J.C.Hennet. Ce dernier déclenche les démarches nécessaires.

4. Etat d'avancement de l'assainissement de la décharge

4.1 Article dans BILANZ du 9.5.08

- R. Longet introduit le sujet en rappelant que le 15 mai 2008, jour de l'octroi du permis de construire à bci, le Collectif Bonfol a publié de son côté un communiqué de presse relatif à un article paru dans la revue BILANZ du 9 mai 2008. Le communiqué de presse du Collectif ainsi que l'article ont été adressés aux membres de la CIS le 16 mai 2008.
- R. Luttenbacher rappelle que M. Fischer a répondu le 16 mai au Collectif Bonfol en déplorant que celui-ci se soit prononcé d'une telle manière à l'occasion de la délivrance du permis de construire.

Il rappelle brièvement les éléments précédant la remise du permis de construire par le Canton au Groupement DIB. Il relève que le but de bci est dès lors d'assainir cette décharge, le permis de construire constitue d'ailleurs le moyen essentiel pour débiter les travaux y relatifs. La thématique de la protection de la population est prise en compte depuis le début des travaux de planification. Suite aux publications du Collectif Bonfol, bci Betriebs-AG a recherché les documents mentionnés dans l'article paru dans BILANZ. Ces documents ne sont pas en possession de bci Betriebs-AG. De la fin des années 80 jusqu'en 2001, la surveillance des eaux côté français s'est faite conjointement par la chimie bâloise (Ciba-Geigy puis Ciba Spécialités Chimiques) et les autorités françaises (Bureau d'Ingénieur ANTEA et Institut Pasteur pour le compte du BRGM). La totalité des analyses a été transmise aux autorités suisses et françaises. Le fait que les analyses ont été suivies à deux niveaux (chimie bâloise et BRGM) montre la transparence dans laquelle la surveillance s'est passée.

- En revenant sur l'article paru dans BILANZ, R. Longet rappelle qu'il est question d'une "*vertrauliche Lagebeurteilung*" (évaluation confidentielle de la situation). R. Longet ne connaît pas l'état de ce document.
- M. Lassus dit qu'il ne connaît pas les sources du journaliste de BILANZ. Pour M. Lassus, ce serait inquiétant si ces informations s'avéraient vraies. Il souhaite que la CIS puisse avoir le document précité et voir si bci a caché des choses. Il n'est pas satisfait de la réponse de M. Fischer au communiqué du Collectif Bonfol. Il voudrait que toute la lumière et toute la transparence soient faites sur ce point.
- R. Longet répond en s'interrogeant: qui doit faire la transparence? La CIS n'est pas un tribunal. Lors de l'entretien téléphonique que R. Longet a eu avec A.-F. Wagner, cette dernière a précisé qu'elle n'a pas connaissance du document cité dans l'article.
- J.-P. Meusy indique qu'il n'a pas d'information non plus sur le document en question. Il signale que L. Merguin Rossé a déposé sur ce sujet une question écrite au Parlement jurassien.

J.-P. Meusy précise que la surveillance de la DIB est bien documentée. La contamination de la nappe à Pfetterhouse par des solvants chlorés n'est pas nouvelle. Aucun expert n'a pu établir l'origine de cette contamination ni un éventuel lien avec la DIB. Aujourd'hui la DIB continue de faire l'objet d'une surveillance accrue, discutée avec les experts du Canton (CHYN) et validée par la suite par les autorités cantonales. Au cas où la CIS serait intéressée à une présentation de la surveillance exercée par le Canton, J.-P. Meusy propose qu'à l'occasion d'une prochaine séance un spécialiste présente le sujet.

Dans ce contexte, il rappelle que ce n'est pas par hasard si le Gouvernement jurassien, avec l'Office fédéral de l'environnement (anciennement l'OFEFP), a exigé de bci d'initier les travaux d'assainissement déjà avant 1999. Aujourd'hui, les travaux pharaoniques débutent, tout est mis en place pour éviter de nouvelles contaminations.

- R. Longet trouverait bien d'agender la thématique de la surveillance à une prochaine séance.
- M. Forter précise qu'en 1984, il existait des analyses de Ciba avec un spectre de détection très vaste sur la source de Pfetterhouse. En 1988, le même seuil a été augmenté d'un facteur 10 ce qui ne permettait plus par la suite de détecter l'origine des substances.

M. Forter rajoute que le document "*Vertrauliche Lagebeurteilung*" n'était pas un papier de bci, mais un document qui venait du côté Ciba au moment où cette entreprise s'était séparé de Novartis. Le document doit être cherché chez Ciba et Novartis. Si la CIS souhaite voir ce document, il suffit de le demander à l'auteur de l'article paru dans BILANZ. M. Forter n'a pas le document en sa possession.

- J.-C. Probst propose que la CIS demande au journaliste de lui fournir le document.

- J.-R. Frisch n'est pas d'accord avec cette proposition. Il est de l'avis qu'il appartient aux personnes souhaitant faire valoir ces documents de les trouver. Pourquoi revenir et vouloir épiloguer sur un article de presse dont personne ne connaît la source? En connaissance des risques liés à cette décharge, il faut aller de l'avant. Il n'y a aucun intérêt de fouiller les archives.
- L. Merguin Rossé aimerait rebondir sur les propos de J.-R. Frisch. Pour elle, bci a trompé les autorités et, à ce jour, on ne peut pas avoir confiance en bci. L. Merguin Rossé n'est pas d'accord que la CIS ne fasse pas des investigations au sujet de cet article.
- J.-R. Frisch croit tout de même qu'il soit important d'avoir une certaine confiance en nos partenaires. Il dit avoir autant de confiance aux propos du Collectif Bonfol qu'à ceux de bci. Il souhaite à partir de maintenant avancer.
- M. Lassus rejoint les propos de L. Merguin. La CIS est en droit de s'interroger sur la crédibilité de bci à cette époque et aujourd'hui.
- En résumant la discussion, R. Longet constate qu'il y a plusieurs éléments. Il ne souhaite pas que le mot mentir soit attribué à un des acteurs dans ce dossier, ce serait un jugement de valeur – faire la preuve qu'il y a eu des mensonges ou non, ce n'est pas le but de nos travaux–. Si certains membres de la CIS souhaitent éclaircir cette question relative à l'historique de la DIB, datant des années 1990, d'autres souhaitent se concentrer sur l'époque actuelle marquée par le début des travaux d'assainissement (infrastructure) et le futur.

Conscient des droits de tout journaliste de préserver ses sources, R. Longet propose néanmoins d'écrire à l'auteur de l'article de BILANZ en lui demandant d'obtenir le document "*Vertrauliche Lagebeurteilung*" mentionné dans son article, ceci non pas dans un sens inquisiteur, mais pour répondre à une volonté exprimée au sein de la CIS.

- R. Luttenbacher ajoute que pour lui la formulation dans le communiqué de presse du Collectif Bonfol laisse sous-entendre que bci soit accusée de mentir. Mis à part le fait que ceci est blessant pour lui et ses collègues, cela voudrait dire que bci ment éventuellement dans d'autres documents produits à ce jour, ce qu'il ne peut accepter.

Décision:

- Le président adresse un courrier à l'auteur de l'article "Beschönigt" paru dans BILANZ du 9.5.08 en lui demandant de mettre à disposition des membres de la CIS le document "Vertrauliche Lagebeurteilung" cité dans son article.
- La thématique de la surveillance sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

4.2 Etat d'avancement du dossier

- *Canton:* J.-P. Meusy rappelle que les autorités cantonales ont délivré mi-mai au Groupement DIB le permis de construire pour la partie construction infrastructures. Les membres de la CIS ont reçu le dossier de presse. D'ici septembre 2008 et dans le cadre de la convention signée le 11.1.2008 entre bci et la Fondation Maryon, bci déposera une demande de permis complémentaire relative au traitement de l'air.

L'étape de construction des infrastructures sera suivie par la phase d'exploitation qui fera l'objet d'autorisations d'exploiter à délivrer par le Canton. La phase pilote d'exploitation, au cours de laquelle seront testés l'ensemble des processus de travail et de surveillance, pourrait débuter début 2010 et les travaux d'assainissement se terminer en 2014. Parallèlement, le Canton travaille sur la surveillance environnementale de l'exploitation et de surveillance du chantier.

En se référant à la présentation de Ch. Socchi à l'occasion de la séance de la CIS du 21 février 2008, J.-P. Meusy informe que les travaux du Groupe de travail alarme et intervention se poursuivent. Ce groupe a pour objectif de réunir les acteurs concernés par le domaine "alarme et intervention", dont les procédures doivent être prêtes pour la phase "assainissement".

- *bci Betriebs-AG*: R. Luttenbacher renvoie à la visite du site prévue cet après-midi. Il fait un bref tour d'horizon des travaux entamés:
 - Malgré les recours contre le Plan spécial en 2007, l'autorisation de démarrer les travaux d'infrastructure avait été octroyée à bci au mois de septembre 2007. Par la suite, la construction de la route d'accès et des conduites d'eau potable et d'eaux sanitaires avait été engagée.
 - La pose des rails sur l'ancien tracé ferroviaire pour le tronçon de Cisa jusque sur le site de l'assainissement est actuellement en cours parallèlement à la prolongation de la route d'accès de la Cisa jusqu'au site.
 - Les travaux de défrichage sont quasiment achevés.
 - Les travaux de terrassement pour le stockage de l'humus et des matériaux propres seront terminés d'ici fin août.
 - En septembre/octobre, les travaux de forage pour les fondations de la halle d'excavation sont agendés.
 - Le pavillon et le lieu d'accueil du public devraient être terminés en fin d'année et ouverts au public début 2009.
 - R. Luttenbacher rappelle que le retard d'env. 4 mois dû à la procédure judiciaire relative aux recours contre le Plan spécial et aux oppositions contre les permis de construire ne pourra être rattrapé.
 - Au niveau calendrier, la phase 3 (construction infrastructures) durera jusqu'en février 2010. La phase 4 comprendra la phase pilote d'exploitation de mars à mai 2010 ainsi que la phase d'exploitation de juin 2010 à juin 2014. La phase 5 (déconstruction) sera ensuite suivie d'une phase de surveillance qui durera plusieurs années.
 - S'agissant de la surveillance des eaux souterraines, le concept de surveillance et de sécurité prévoit de renforcer la surveillance en organisant des campagnes d'analyse tous les deux mois dès à présent. Jusqu'à présent cette fréquence était de 4,5 mois.
 - Au niveau de la surveillance de l'air, deux stations de mesures d'immission situées à Bonfol et à Pfetterhouse permettent depuis février 2008 d'établir un état initial et ensuite un suivi régulier. Les résultats de mesures sont transmis au Canton.
 - S'agissant de la sécurité, un tout-ménage a été distribué aux habitants des villages voisins pour les informer sur les règles de sécurité et d'accès au chantier. Il s'agit pour l'heure actuelle d'un chantier de construction classique. D'entente avec la commune, bci a décidé de réaliser un sentier pédestre pour permettre à d'éventuels visiteurs d'avoir un aperçu du chantier. Les travaux y relatifs viennent de commencer et le sentier devrait être ouvert fin juin 2008.
- J.-C. Probst rappelle qu'il avait demandé au consortium responsable des travaux préparatoires (Parietti & Gindrat et Marti) d'organiser une séance avec Unia relative à la convention de travail. M. Probst demande à bci de rappeler aux deux entreprises cette échéance.
- S'agissant des oppositions au permis de construire, F. Schaffter confirme qu'il n'y plus aucune opposition pendante.
- L. Merguin Rossé précise qu'il y a une promesse pour la levée des oppositions, c'est que la bci dépose publiquement le projet de traitement de l'air au mois de septembre 2008. L'appréciation de ce projet par les ONG demeure réservée.

5. Concept d'information, rôle de la CIS durant la phase d'assainissement

5.1 Accès au site pour la CIS

5.2 Information et visites régulières du site pour la CIS

- R. Longet rappelle la discussion au sein de la CIS à l'occasion de la dernière séance du 21 février 2008. La décision a été prise qu'un concept d'information (place et rôle de la CIS, gestion des visites par la CIS du site de l'assainissement) sera discuté à l'occasion de la séance de ce jour.

- Pour R. Longet, il serait intéressant de savoir comment les différents acteurs se positionnent par rapport à ce sujet. La mission principale de la CIS est d'être une plateforme mettant chaque Partie sur pied d'égalité pour l'accès à l'information.
- R. Luttenbacher rappelle que l'ouverture du pavillon d'information sur le site est prévue pour janvier 2009. La distribution de tout-ménages est un autre moyen d'information. Le site internet de bci permet en outre également de visionner l'avancement des travaux.

Il rajoute que les visites régulières de la CIS prévues après chaque séance ont été intégrées dans la planification de bci. Dans les phases où les travaux avanceraient plus vite, un traitement "à la carte" serait possible (visites de petits groupes de la CIS). Pour des questions logistiques, les demandes de visite devront néanmoins se faire quelques jours à l'avance.

- R. Longet rappelle que ce n'est pas le rôle de la CIS de surveiller les travaux. Le rythme trimestriel des séances suivies d'une visite du site est un premier pas. Dans les intervalles et au besoin, des rencontres bilatérales pourraient se faire, dans le respect des règlements et procédures en place.

L'absence imprévue de A.-F. Wagner ne permet pas de traiter les points 5.1 et 5.2 plus en détail.

- R. Luttenbacher ajoute que le sentier pédestre en cours de réalisation permettra à toute personne intéressée de prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux.

Décision:

- Le point concept d'information (place et rôle de la CIS, gestion des visites par la CIS du site de l'assainissement) est remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- A.-F. Wagner est invitée à présenter, à l'occasion de la prochaine séance, le concept d'information de bci intégrant les aspects précités (place et rôle de la CIS, gestion des visites).

6 Divers

- Aucun.

Prochaine séance:

La prochaine séance de la CIS aura lieu le **19 septembre 2008 (10h15) à Pfetterhouse**, suivie de la visite du site de l'assainissement.

Fin de la séance: 12h10

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind